

Parti 51
États financiers
au 31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 11
Annexes	12 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
11505, 1^{re} Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 7X3

T 418 228-8969

Aux membres du comité exécutif du
Parti 51

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Parti 51 (ci-après « le parti »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le parti ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le parti à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Ville de Saint-Georges
Le 27 avril 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A116146

Parti 51

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Produits		
Revenu d'allocations	669	
Revenus d'appariements	16 481	
Remboursement des frais d'audit	1 759	1 725
Contributions	7 220	889
Adhésions	85	
Articles promotionnels	1 970	453
	<u>28 184</u>	<u>3 067</u>
Charges		
Transferts à l'agent officiel des élections	20 225	
Publicité	94	1 432
Articles promotionnels	158	5 943
Fournitures et frais de bureau	34	150
Frais informatiques	2 998	2 728
Honoraires professionnels	3 518	3 450
Frais bancaires	301	180
Intérêts sur les effets à payer	4 854	4 034
Contributions non conformes d'un exercice précédent	75	
Amortissement du site Internet	6 607	6 411
	<u>38 864</u>	<u>24 328</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(10 680)</u>	<u>(21 261)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Parti 51
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	(35 871)	(14 610)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(10 680)</u>	<u>(21 261)</u>
Solde à la fin	<u>(46 551)</u>	<u>(35 871)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Parti 51**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(10 680)	(21 261)
Éléments hors caisse		
Amortissement du site Internet	6 607	6 411
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Appariements à recevoir	(1 012)	
Créditeurs	462	11 050
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(4 623)</u>	<u>(3 800)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Actifs incorporels et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 231)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Effets à payer et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>1 377</u>	<u>(31)</u>
Encaisse au début	<u>974</u>	<u>1 005</u>
Encaisse à la fin	<u>2 351</u>	<u>974</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Parti 51
Situation financière
 au 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 351	974
Appariements à recevoir	<u>1 012</u>	
	3 363	974
Long terme		
Immobilisation incorporelle (note 3)	<u>5 338</u>	11 945
	<u><u>8 701</u></u>	<u><u>12 919</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs	12 252	11 790
Effets à payer au chef du parti, 12 %, remboursable à demande	31 000	31 000
Effets à payer, 12 %, remboursable à demande	<u>12 000</u>	6 000
	55 252	48 790
ACTIF NET NÉGATIF	<u><u>(46 551)</u></u>	<u><u>(35 871)</u></u>
	<u><u>8 701</u></u>	<u><u>12 919</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 Administrateur

Parti 51

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

1 - STATUTS

Le parti a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi électorale, le 13 octobre 2016.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du parti sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que les directives du Directeur général des élections. Ce rapport financier ne présente que la situation financière et les résultats des activités du parti.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du parti doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du parti sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du parti sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que le parti a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le parti détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le parti détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Parti 51

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le parti reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Réduction de valeur

Lorsque le parti constate qu'une immobilisation incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Constatation des produits

Le parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés de la vente d'articles promotionnels sont constatés au moment de l'expédition.

Le parti a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Bénévoles

Le fonctionnement du parti dépend en partie du travail de bénévoles. Le parti ne reçoit pas ces services contre paiement et il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur. De ce fait, le travail des bénévoles n'est pas pris en compte dans les états financiers.

Parti 51
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2018

3 - IMMOBILISATION INCORPORELLE

			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Site Internet	19 822	14 484	5 338
			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Site Internet	19 822	7 877	11 945

4 - RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

Les instruments financiers du parti l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement :

Risque de taux d'intérêt

Le parti est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Des effets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc le parti au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du parti est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le parti est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Parti 51

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT
Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

SOURCES DE FINANCEMENT							
Entités autorisées		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$		
Alocations	Section I, Div. II Ar. 82, 82.1 Ar. 82.2	668,74	-			668,74	2,4%
Revenus d'appariement		18 481,25	-			18 481,25	58,5%
Remboursement des frais de vérification (audit)	Section IV, Chap. 9 Art. 112	1 750,12				1 750,12	6,2%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		-		-	-	0,0%
Total du financement du directeur général des élections		18 900,11	-			18 900,11	67,1%
Revenus autonomes	Tableau I	9 278,00		-		9 278,00	32,9%
Transferts des entités autorisées		-		-		-	
Total du financement du parti et des instances		28 185,11	-	-	-	28 185,11	100%
Financement total		28 185,11				28 185,11	

UTILISATION DU FINANCEMENT								
Dépenses		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
		Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$			
Administration courante	Tableau II	8 707,27		-		8 707,27	30,9%	
Communication et diffusion d'un programme politique		9 858,35		-		9 858,35	35,0%	
Coordination de l'action politique		-		-		-	0,0%	
Transferts aux entités autorisées		-		-		-		
Dépenses ayant trait aux élections				20 225,11		-	20 225,11	71,8%
Autres dépenses		75,00			-		75,00	0,3%
Total des dépenses du parti et des instances		18 638,62	20 225,11	-	-	38 863,73	137,8%	
Dépenses totales		38 863,73				38 863,73		
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses			(10 678,62)			(10 678,62)		
Annuelles :	9 546,49 \$	Électorales :	(20 225,11) \$					
Variation du financement par les postes du bilan								
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	1 376,90		-		1 376,90 \$	4,9%	
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autres que la trésorerie		(6 055,52)		-		(6 055,52) \$	-21,5%	
Acquisition (disposition) des actifs à long terme		-		-		- \$	0,0%	
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme		(6 000,00)		-		(6 000,00) \$	-21,3%	
Financement total utilisé		28 185,11		-	-	28 185,11 \$	100%	

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

27 avril 2019

Date

Signature du représentant officiel

TABLEAU I : REVENUS

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES				
Avances et remboursements du directeur général des élections	-	-	-	Ligne 5
Moins, remboursement d'avances excédentaires	-	-	-	Ligne 21
Total du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
REVENUS AUTONOMES				
Contributions	7 221,00	888,00	-	Ligne 1 (Annexe 3)
Adhésions (cartes de membres)	85,00	-	-	Ligne 2
Revenus d'activités politiques	-	-	-	Ligne 3
Revenus accessoires	1 970,00	453,00	-	Ligne 4
Remboursement TPS/TVQ	-	-	-	
Intérêts gagnés	-	-	-	Ligne 9
Autres revenus (préciser)	-	-	-	Lignes 10 à 18
Autres revenus (préciser)	-	-	-	
Total des revenus autonomes	9 276,00	1 341,00	-	
TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti	-	-	-	
Cession du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres revenus de transferts	-	-	-	
Total des transferts des instances au parti	-	-	-	
Du parti aux instances	-	-	-	Ligne 6
Entre instances	-	-	-	Ligne 7
Total des transferts	-	-	-	

TABLEAU II : DÉPENSES

	\$	\$	\$	
ADMINISTRATION COURANTE				
Salaires et charges sociales				
Direction générale et personnel d'encadrement	-	-	-	
Recrutement de membres et financement	-	-	-	
Personnel administratif et informatique	-	-	-	
Charges sociales	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Honoraires et autres rémunérations				
Administration	-	-	-	
Vérification (audit)	3 518,24	3 450,00	-	
Juridiques	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total partiel	3 518,24	3 450,00	-	
Locaux et frais afférents				
Loyer	-	-	-	Ligne 32
Taxes foncières et assurances	-	-	-	
Entretien et réparations	-	-	-	
Chauffage et électricité	-	-	-	
Amortissement bâtiments et améliorations locatives	-	-	-	
Perte sur disposition d'immobilisation	-	-	-	Ligne 36
Total partiel	-	-	-	
Fonctionnement				
Télécommunications	-	-	-	Ligne 33
Secrétariat et frais de bureau	34,00	150,00	-	Ligne 30
Location et entretien des équipements	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement mobilier et équipements	-	-	-	
Total partiel	34,00	150,00	-	
Frais financiers				
Intérêts sur emprunts	4 854,25	4 034,00	-	Ligne 20
Frais de service et d'administration	300,78	180,00	-	Ligne 35
Total partiel	5 155,03	4 214,00	-	
Autres (préciser)	-	-	-	Lignes 37 à 41
Total administration courante	8 707,27	7 814,00	-	

TABEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Publicité	83,84	1 432,00	-	Ligne 31
Réseaux sociaux et sites Web	2 997,99	2 728,00	-	
Relations publiques	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement logiciels et sites Web	6 607,00	6 411,00	-	
Articles promotionnels	157,52	5 943,00	-	
Total communications et diffusion d'un programme politique	9 856,35	16 514,00	-	
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	Ligne 25
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	-	-	-	Ligne 29
Autres (préciser)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Dépenses de campagne à la direction	-	-	-	
Moins, Remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Total coordination de l'action politique	-	-	-	
TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti	-	-	-	Ligne 22
Du parti aux instances	-	-	-	
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transfert	-	-	-	
Total des transferts du parti aux instances	-	-	-	
Entre instances	-	-	-	Ligne 23
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-	
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS				
Transferts aux agents officiels	20 225,11	-	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales	-	-	-	Ligne 27
Dépenses postélectorales	-	-	-	Ligne 28
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	-	-	-	Ligne 26
Moins, Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-	-	
Fermeture du fonds électoral	-	-	-	Ligne 8
Autres (préciser)	-	-	-	
Total des dépenses ayant trait aux élections	20 225,11	-	-	
AUTRES DÉPENSES				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	75,00	-	-	Ligne 34
Amendes et pénalités	-	-	-	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total autres dépenses	75,00	-	-	
Total des dépenses du parti et des instances	38 883,73	24 328,00	-	

TABEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	2 350,80	973,90	-
Petite caisse	-	-	-
Placements encaissables sur demande	-	-	-
Marge(s) de crédit bancaire	-	-	-
Total de la trésorerie	2 350,80	973,90	-
Variation de la trésorerie	-	1 376,90	-

Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé**Signature et déclaration du représentant officiel**Je, Sonia Veichon
Prénom Nomreprésentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé Parti SI
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (LE).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la LE.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le

27 avril 2019

Date

Signature et déclaration du chef de parti

Je, HANS MERCIER
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé PARTI 51
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé(e) des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé(e) des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Signature de la ou du chef du parti _____ le 27-04-2019
Date